



BULLETIN MUNICIPAL



Janvier 2024

Éditorial



Chères Soizéennes, chers Soizéens,

En ce début d'année, je tiens à vous adresser mes vœux les plus chaleureux au nom de toute l'équipe municipale.

Cette année qui s'achève a été marquée par de multiples événements.

Tout d'abord le départ de notre secrétaire, Alexandra Ribeiry, qui a été remplacée en avril 2023 par Marianne Demarles, nouvelle dans cette fonction. Avec notre aide, la solidarité entre secrétaires de mairie, ainsi qu'avec sa soif d'apprendre et sa persévérance, elle acquiert chaque jour de nouvelles compétences qu'elle met avec enthousiasme au service de notre commune. Nous lui souhaitons une grande réussite dans cette nouvelle voie !

Cette année a également marqué la conclusion de l'agrandissement de la salle des fêtes. En effet, la mise en conformité avec la réglementation, qui me tenait particulièrement à cœur, n'a pas été une tâche aisée ; mais la validation par la commission de sécurité nous a enfin permis son utilisation. Elle a d'ailleurs été louée à 5 reprises en 2023 et est d'ores et déjà retenue pour 6 locations en 2024.

Le projet de services de proximité avec la mise en place d'une machine à pain et la création d'une borne d'électricité pour un marché est dans sa dernière ligne droite. Nous attendons une météo plus clémente pour pouvoir finaliser les travaux.

Ce projet, comme de nombreux autres, a malheureusement pris du retard et n'avance donc pas aussi vite que nous l'aurions souhaité. En effet, il faut composer avec un contexte difficile pour chaque projet ; lorsque ce n'est pas la technique qui est en cause, c'est l'humain et vice-versa. Il faut arriver à composer avec tous les avis dont les sens peuvent diverger et réussir malgré tout à avancer. Soyez néanmoins assurés de ma volonté de mener à bien les projets, quitte à prendre le temps escompté pour satisfaire chacun et trouver des solutions qui conviennent au plus grand nombre.

Je rappelle mon engagement dans l'exercice de ce mandat dans le respect des principes déontologiques consacrés dans le charte de l' élu local ; intégrité, impartialité, exclusion de tout conflit d'intérêt sont les valeurs qui m'animent dans cet engagement que j'ai pris en tant qu'élue locale au service de l'intérêt général.

Je tiens à remercier chaleureusement les conseillers municipaux qui contribuent à la vie communale en participant à l'organisation des manifestations, en distribuant les informations dans les boîtes aux lettres et en étant présents aux permanences de mairie. Et je réitère mon appel pour dire que l'avis de chacun compte, que chaque compétence mise au service de la commune est précieuse, qu'unir nos forces nous permettra de travailler dans la sérénité et l'efficacité.

J'en profite également pour exprimer notre gratitude pour l'engagement et le dévouement des pompiers volontaires de notre commune. En effet, avec leurs nombreuses interventions sur notre territoire, notamment dans le secours à personnes, ils contribuent à préserver sécurité et bien-être dans notre village. Votre engagement vous honore et au nom de tous les habitants de notre commune, je tiens à vous exprimer notre sincère reconnaissance. Puisse de nombreuses vocations continuer de naître !

Cette nouvelle année sera l'occasion de réunir les habitants autour de manifestations organisées aussi bien par la commune, comme une randonnée prévue en avril, que par le comité des fêtes, dont l'assemblée générale est prévue en février. J'émet le souhait d'une participation du plus grand nombre à ces manifestations qui sont des moments de partage et de convivialité.

Au nom de l'équipe municipale, je vous souhaite une excellente année 2024, emplie de joie, bonheur, santé, réussites personnelles et professionnelles. Que la solidarité et la bienveillance continuent d'illuminer notre chemin.

Bien à vous,

Sandrine CLOMES
Maire de Soizy aux Bois

LES MANIFESTATIONS 2023

LA CÉRÉMONIE DES VOEUX 2023



En présence de Youri PHILIP, représentant le député Eric Girardin, Philippe MARCY et René CONDETTE, représentant la Communauté de Communes, Madame le Maire a pu énoncer ses vœux aux habitants pour cette nouvelle année 2023.

Adjoints, conseillers municipaux et habitants étaient également présents.

VIDE-MAISON

Le premier vide-maison collectif de Soizy-aux-Bois a été organisé en mai 2023.

Il a réuni une dizaine de maisons.

La journée s'est déroulée sous le soleil, ce qui a permis de nombreuses visites. Les participants ont été satisfaits même s'il y a eu plus de visiteurs le matin que l'après-midi.

Une opportunité pour vider les placards, rencontrer des personnes, passer une agréable journée !



À refaire, en absence de brocante !

LES CÉRÉMONIES DU 8 MAI, DU 14 JUILLET ET DU 11 NOVEMBRE



Les traditions préservées pour se souvenir de notre histoire.

Des cérémonies qui permettent de transmettre aux nouvelles générations les valeurs qui fondent notre pays.

Entre 10 à 20 personnes participent à chaque cérémonie.



LES FESTIVITÉS DE FIN D'ANNÉE

REPAS DES ANCIENS



Le repas des aînés s'est déroulé dans la salle des fêtes de Soizy aux Bois. Les convives se sont régalés grâce au traiteur Protat d'Esternay.

Une trentaine de personnes ont pu participer au repas. Après le repas, les danseurs ont valsé, swingué au rythme de la musique.



2 colis ont été distribués aux personnes qui ne pouvaient pas participer pour raison de santé.

SPECTACLE DE NOËL



Un spectacle de Noël suivi d'un goûter a été organisé le 9 décembre 2023.

La troupe Cirk'onstance atténuante a ravi petits et grands. Un spectacle drôle, acrobatique, qui a également permis de rappeler des valeurs humaines avec les trois couleurs de Noël.

Un grand merci aux acteurs improvisés du spectacle, petits et grands !



LE PROJET DE SERVICES DE PROXIMITÉ

Le projet de machine à pain suit son cours mais il n'a pas pu aboutir au cours de l'année 2023.

En mars 2023, la demande a été faite auprès d'ENEDIS pour réaliser le raccordement électrique sur le parking de la Mairie. La première date de raccordement était prévue fin juillet, puis a été reportée à fin novembre, et enfin programmée le 11 décembre. Les travaux ont effectivement eu lieu à cette date permettant ainsi l'installation du coffret électrique.

Les travaux pour la dalle qui accueillera le distributeur à pain et le compteur électrique sont prévues au premier semestre 2024.



Vous comprendrez que l'on ne s'avance pas trop sur les délais dès qu'il s'agit d'interventions techniques !

Le distributeur à pain et la tenue d'un marché sur le parking de la Mairie permettront aux habitants de bénéficier de services de proximité dès 2024, en espérant que ce soit le plus tôt possible !

À noter que le choix de l'emplacement de la machine à pain a évolué. Le premier choix du Conseil municipal s'était porté sur le côté droit du parking. La majorité du Conseil municipal ayant ensuite souhaité changer et se rapprocher du point d'information.



L'ensemble des travaux et installation est financé par l'Europe dans le cadre des financements LEADER. La commune a reçu un avis favorable après constitution et présentation du projet en commission. La commune bénéficie ainsi d'une subvention de 5196.76€ soit 64% du projet.



UNION EUROPÉENNE
Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
L'Europe investit dans les zones rurales

LA SALLE DES FÊTES

Après quelques péripéties techniques, la commission de sécurité a enfin validé l'ouverture de la salle au public fin mai. Le 10 mai, la visite de représentants de la Région Grand Est a permis de valider la conformité des travaux. La salle des fêtes a ainsi pu être louée dès la fin juin. Sur l'année 2023, 5 locations privées ont pu avoir lieu.



Le Conseil municipal a validé l'ensemble des documents nécessaires à la location et décidé des tarifs applicables.

**JANVIER
2024**

TARIFS SALLES COMMUNALES

SALLE DES FÊTES

	Habitants	Extérieurs
48h avec chauffage	370€	550€
24h avec chauffage	280€	350€
48h sans chauffage	250€	430€
24h sans chauffage	180€	250€

SALLE REZ-DE-JARDIN

	Habitants et associations
Demi-journée sans chauffage	40€ + 20 € avec chauffage
Journée sans chauffage	80€



LA FIBRE

La fibre est arrivée à la mairie.

Le raccordement à la fibre est possible pour l'ensemble des habitants de Soizy aux Bois.

Chacun doit en faire la demande auprès de son opérateur.

À savoir que la fin du RTC (Réseau téléphonique commuté) sur lequel repose notre système de téléphonie fixe depuis 1980 sera remplacé par la technologie IP. La fermeture du RTC se fait progressivement jusqu'en 2030. Notre commune ne sera pas concernée en 2024.

Passer à la téléphonie IP n'implique pas nécessairement la souscription à Internet. L'installation d'un boîtier peut être suffisant.



Baie informatique installée dans le couloir de la Mairie.

LES ESPACES VERTS

La municipalité a souhaité faire un rappel aux habitants concernant l'entretien des terrains. Les haies et arbres ne doivent pas dépasser sur la voie publique ni chez le voisin. La commune est également concernée par cet entretien et procédera à l'élagage premier trimestre 2024.

Il a ainsi été proposé de faire passer la même entreprise pour les habitants intéressés.

Il est également rappelé que chaque citoyen, qu'il soit propriétaire ou locataire, est tenu d'entretenir les abords de sa propriété, c'est à dire balayer, désherber et déneiger les trottoirs et caniveaux situés devant chez lui.

Pour une bonne entente entre voisins, pensez à l'entretien des espaces verts et à réduire les nuisances sonores !



Rappel des horaires autorisés pour le bruit :
Lundi au vendredi : 8h30 à 12h et de 14h à 19h30
Samedi : 9h à 12h et de 15h à 19h
Dimanche et jours fériés : 10h à 12h.

LA GESTION DES DÉCHETS

L'année 2024, un changement important pour les habitants !

La gestion des déchets relève de la compétence de la Communauté de Communes de la Brie Champenoise. En 2023, le tri s'est simplifié, ce qui a provoqué une augmentation du volume des sacs jaunes avec pour conséquence une forte baisse de déchets ménagers.

Au moment du renouvellement du marché au 1^{er} janvier 2024, le choix a été fait de contenir les coûts en diminuant la fréquence de ramassage des déchets ménagers. L'enjeu du tri est environnemental et économique, sans le tri, les coûts seraient encore plus importants.

Un calendrier de collecte a été distribué dans toutes les boîtes aux lettres du village en cette fin d'année.

À partir du 1^{er} janvier 2024, les sacs jaunes sont collectés le lundi de chaque semaine impaire. Les ordures ménagères, quant à elles, sont collectées le mardi de chaque semaine paire.

De plus en 2024, un nouvel objectif s'impose aux collectivités : favoriser la gestion des biodéchets. Le choix a été fait de proposer la vente de composteurs individuels. Une communication a été faite en ce sens courant été 2023. Les personnes qui ont souhaité précommander un composteur seront livrées début 2024.

Nous sommes tous acteurs pour un environnement plus sain et des coûts maîtrisés !

Les sacs jaunes sont à retirer en mairie.



Pour suivre toutes les informations, utilisez Panneau Pocket sur téléphone, tablette ou ordinateur !

201 smartphones ou tablettes suivent l'actualité de Soizy aux Bois.

La municipalité utilise ce moyen pour informer l'ensemble des habitants sur des alertes (coupures d'eau, intempéries, etc.), les actions de la commune, les travaux, les informations utiles.

Pour la communication d'évènements en dehors de Soizy aux Bois, le panneau d'affichage près du puit communal Rue des barres est à utiliser comme affichage libre.



NOTRE VILLAGE

Pour tester vos connaissances sur votre village, un petit quizz !

1 / Comment s'appelle notre église?

- a. Eglise St Julien
- b. Eglise St Martin
- c. Eglise St Michel

2 / Combien de fontaine dans notre village?

- a. Trois
- b. Deux
- c. Une

3 / Notre village fait partie de quelle communauté de communes ?

- a. Sézanne Sud-Ouest Marnais
- b. Paysage de Champagne
- c. Brie Champenoise

4 / Combien d'habitants dans notre village?

- a. 93
- b. 135
- c. 193

5 / Quelle est la particularité de notre village en comparaison avec les autres villages de la Communauté de communes ?

- a. Le plus grand nom
- b. Le plus petit nombre d'habitants
- c. la plus petite superficie

6 / Dans les années 60, notre village comptait combien de bar-café?

- a. Aucun
- b. Un
- c. Deux

7 / Avant de s'appeler le Pré de la Cloche, quel était son nom ?

- a. Pré aux vaches
- b. Pré du village
- c. Pré aux grenouilles

8 / Notre village a compté combien de lieux pour laver le linge?

- a. Un
- b. Deux
- c. Trois

9 / Cochez uniquement ce qu'il y a eu à Soizy aux Bois?

Plusieurs réponses possibles

- a. Des vignes
- b. Une tuilerie
- c. Une caserne militaire

10 / Quelle particularité possède le château de notre village?

- a. un arbre centenaire au milieu du parc
- b. un pigeonnier
- c. une douve

Réponses en dernière page.



LES DATES À RETENIR POUR 2024

9 février 2024

Assemblée générale du Comité des fêtes

07 avril 2024

Randonnée à Soizy aux Bois



28ème Randonnée Pédestre

Roland Détrès

Dimanche 7 Avril 2024

SOIZY aux Bois

LA VILLENEUVE lès CHARLEVILLE - CORFELIX

Inscriptions de 8h30 à 9h30 : 5 €

Départ libre et Arrivée : mairie de Soizy

Parking Attenant

Parcours : 7 - 14 - 21 KM avec café d'accueil et ravitaillements

Gratuit pour moins de 12 ans - Chiens tenus en laisse acceptés



Renseignements au 06 84 47 67 97

Pensez écologie, apportez vos gobelets



LES TRAVAUX DU CONSEIL MUNICIPAL EN 2023



<i>Date</i>	<i>Délibérations</i>	<i>Statut du vote</i>	<i>Détails du vote</i>
19/01/2023	Transfert de la compétence éclairage public au SIEM	Rejeté à la majorité	4 pour 5 contre 1 abstention
13/04/2023	Vote du compte administratif 2022	Adopté à l'unanimité	
	Vote du compte de gestion 2022	Adopté à l'unanimité	
	Affectation du résultat	Adopté à l'unanimité	
	Vote de la fiscalité 2023	Adopté à la majorité	6 pour 4 abstentions
	Vote des subventions 2023 aux associations	Adopté à l'unanimité	
	Vote du budget 2023	Adopté à l'unanimité	
	Demande de subvention Leader	Adopté à l'unanimité	
	Convention de mise à disposition du domaine public	Adopté à l'unanimité	
19/05/2023	Règlement d'utilisation des salles municipales	Adopté à l'unanimité	
	Tarifs de location des salles municipales	Adopté à l'unanimité	
09/06/2023	Désignation des délégués pour les élections sénatoriales du 24/09/2023	Adopté à l'unanimité	
	Renouvellement commission de contrôle des listes électorales	Adopté à l'unanimité	
15/09/2023	Signature d'une convention avec la CAF	Adopté à l'unanimité	
	Désignation d'un référent déontologique	Adopté à l'unanimité	
	Avis sur la composition de la conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols	Rejeté à la majorité	2 pour 3 contre 3 abstentions

L'ÉTAT CIVIL

LES MARIAGES

02/09/2023

FARIA Renato Manuel & CASTENETTO Emilie, Sabrina



Félicitations aux mariés !

LES NAISSANCES

30/06/2023

MAFFLARD CHÂTEAU Mayron Yann, Olivier

30/10/2023

LE MEUR Evann



Bienvenue aux jeunes

enfants !

LES DÉCES

23/08/2023

KERDRAON Joël, François

Une pensée pour Mr Pierre Gélin décédé à Sézanne en cette fin d'année 2023. Il a longtemps habité à Soizy aux Bois et a été adjoint au maire pendant 2 mandats.



Sincères condoléances !

LES INFORMATIONS UTILES

POUR LES DEMARCHES ADMINISTRATIVES :

Mairie de Soizy aux Bois : le mercredi de 16h à 19h - Tel : 03.26.80.38.83

Maison France Services à Montmirail : lundi et jeudi matin /mardi, mercredi et vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30 sauf 17h le vendredi - Tel :03.26.80.96.60

Aide numérique avec la conseillère numérique : permanence le lundi matin à Montmirail et le mardi après-midi à Sézanne (Ancien Collège) - Tel : 07.88.94.63.59

Assurance maladie : une permanence par mois au CIAS de Sézanne - Tel : 03.26.80.68.45

CAF : permanence en visio le jeudi après-midi de 13h30 à 17h30. Renseignements au CIAS de Sézanne : 03.26.80.68.45

POUR LES CONFLITS, CONSEILS OU AIDES :

UFC QUE CHOISIR : permanence une fois par semaine le jeudi après-midi de 15h à 18h à l'Ancien Collège (sauf vacances scolaires).

Déléguée du défenseur des droits : Mme COURTOISON, permanence sur Sézanne à l'Ancien Collège. Contact Mairie de Sézanne : 03.26.80.46.31

Conciliateur de justice : M.DEBROYE, une permanence deux fois par mois à Sézanne, contact Mairie de Sézanne : 03.26.80.46.31

L'association le MARS (aide aux victimes) : Permanence à la Gendarmerie de Sézanne le mardi de 14h à 17h ou à la Gendarmerie de Montmirail le vendredi de 9h à 12h

Le CIDFF (Centre d'information sur les droits des femmes et de la famille): Permanence sur Sézanne à la Circonscription Départementale. Contact CIDFF : 03.26.65.05.00 ou contact@cidff51.fr

POUR L'ENVIRONNEMENT :

Horaires de la déchetterie de Maclaunay : Horaires d'hiver du 1^{er} novembre au 31 Mars : Lundi, Mardi, Mercredi : 13h à 18h30 samedi : 9h à 12h et 13h à 18h Dimanche : 9h à 12h. Horaires d'été du 1^{er} avril au 31 octobre : Lundi, Mardi Mercredi : 13h30 à 19h Samedi : 9h à 12h et 13h30 à 18h30 Dimanche 9h à 12h.

Consignes de tri – Trions juste : Sacs jaunes à disposition en Mairie. Nouvelles consignes de tri depuis le 1^{er} janvier 2023. Tous les emballages dans le sac jaune.



RÉPONSES AU QUIZZ : 1.b / 2.a / 3.c / 4.c / 5.c / 6.c / 7.a / 8.c (Gué St Martin situé Ruelle St Martin, la grand lavoir situé sous le parking de la Mairie et le Trou Margot) / 9. a.b / 10.b

Bulletin communal de Soizy aux Bois – Janvier 2024 // Consultable sur Internet <https://soizy-aux-bois.fr> // Directrice de publication : Sandrine CLOMES, Maire de Soizy-aux-Bois // Rédaction : Madame le Maire et les adjoints – Mairie – 1 rue du château – 51120 Soizy-aux-Bois // Impression : Imprimerie LEMAIRE à Sézanne